

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

Dernière mise à jour : 1^{er} Janvier 2026

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre **Bachir ABERKAN**, exerçant sous l'enseigne **COPLOF** (ci-après le « Prestataire »), et toute personne physique ou morale (ci-après le « Client ») souhaitant bénéficier des services proposés par le Prestataire.

1.2. Objet

Le Prestataire propose diverses prestations de services intellectuels, opérationnels ou d'accompagnement (ci-après les « Prestations »).

Les présentes CGV s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les Prestations rendues par le Prestataire, quelles que soient leur nature ou leur durée.

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur ses éventuelles conditions générales d'achat.

2. COMMANDES ET DEVIS

2.1. Formation du contrat

Toute intervention du Prestataire fait l'objet d'un devis préalable ou d'une lettre de mission, détaillant la nature de la prestation, le prix et les modalités d'exécution.

Le contrat est réputé définitivement conclu dès la signature par le Client du devis portant la mention « Bon pour accord », accompagnée, le cas échéant, du versement de l'acompte demandé.

2.2. Modification de la commande

Toute demande de modification de la commande initiale par le Client devra être formulée par écrit. Elle ne sera acceptée que si le Prestataire l'accepte expressément, ce qui pourra donner lieu à l'établissement d'un devis complémentaire et à un ajustement du prix et des délais.

3. TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1. Tarifs

Les Prestations sont facturées aux tarifs en vigueur au jour de la signature du devis. Les prix sont libellés en euros. Si le Prestataire est assujéti à la TVA, celle-ci sera appliquée au taux en vigueur au jour de la facturation. Les frais annexes (déplacements, hébergement, frais techniques spécifiques) sont, sauf mention contraire, à la charge du Client et facturés en sus sur justificatifs.

3.2. Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire sur le devis :

- Un acompte peut être exigé à la commande.
- Le solde est payable à réception de la facture, ou selon l'échéancier défini entre les parties.
- Les paiements s'effectuent par virement bancaire.

3.3. Retard de paiement

Tout retard de paiement entraînera de plein droit, et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues.
- L'application de pénalités de retard calculées sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur.
- Pour les professionnels : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article D.441-5 du Code de commerce).

4. OBLIGATIONS ET EXÉCUTION

4.1. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire et les moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission (*obligation de moyens*). Il s'engage à respecter les règles de l'art de sa profession.

4.2. Obligations du Client

Le Client s'engage à collaborer activement avec le Prestataire en lui fournissant toutes les informations et documents nécessaires à l'accomplissement de la mission dans les délais requis.

5. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Le Prestataire consacre du temps et des ressources à la préparation et à la planification des missions. En conséquence, les conditions suivantes s'appliquent strictement :

5.1. Annulation à l'initiative du Client

En cas d'annulation de la Prestation par le Client, pour quelque cause que ce soit (hors force majeure avérée, voir article 6) :

- **Aucun remboursement ne sera effectué.**
- Tout acompte versé reste acquis au Prestataire à titre d'indemnité forfaitaire.
- Si l'annulation intervient moins de 10 jours ouvrés avant la date prévue de début de la Prestation, la totalité du prix de la Prestation est due par le Client.

5.2. Annulation à l'initiative du Prestataire

En cas d'annulation par le Prestataire, le Client sera intégralement remboursé des sommes versées, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages-intérêts.

5.3. Report pour cas de Force Majeure

Si l'une des parties est empêchée d'exécuter ses obligations en raison d'un cas de force majeure (tel que défini à l'article 6), **la Prestation ne sera pas remboursée mais reportée.**

- Les parties s'entendront pour fixer une nouvelle date d'intervention dans un délai de 6 mois suivant la levée de l'événement de force majeure.
- Si le report est impossible dans ce délai, les sommes versées resteront acquises au Prestataire en rémunération du travail de préparation déjà effectué et de l'immobilisation du planning.

6. FORCE MAJEURE

La responsabilité des parties ne pourra être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de leurs obligations découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence française : les grèves totales ou partielles, pandémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, pannes de réseaux de télécommunication.

La partie constatant l'événement devra informer l'autre partie sans délai par email à **contact@copilof.fr** ou par tout autre moyen écrit.

7. RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs et prévisibles résultant d'un manquement prouvé à ses obligations contractuelles.

En aucun cas, le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, tels que perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, préjudice commercial ou atteinte à l'image de marque.

En toute hypothèse, le montant total de l'indemnisation qui pourrait être mise à la charge du Prestataire ne pourra excéder le montant total hors taxes de la Prestation facturée au Client.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf accord contraire écrit, le Prestataire conserve la propriété intellectuelle exclusive de ses méthodes, savoir-faire, outils, logiciels, et documents préexistants utilisés lors de la mission.

Le Client s'interdit de reproduire, copier ou diffuser à des tiers, à des fins commerciales, tout document ou support remis par le Prestataire, sans son autorisation écrite préalable.

9. CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'engage à conserver strictement confidentielles toutes les informations, documents et données techniques ou commerciales concernant l'autre partie, auxquels elle aurait pu avoir accès au cours de l'exécution du contrat. Cette obligation perdure pendant toute la durée du contrat et pendant une durée de 5 ans après son terme.

10. DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées dans le cadre de la relation commerciale sont traitées conformément à la Politique de Confidentialité de COPILOF et au RGPD. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant : **contact@copilof.fr**.

11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation, la validité et l'exécution des présentes conditions sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du Prestataire, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.